

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 53-2024

EVENEMENT « FETE DES VOISINS » OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

RUE HENRI VINCENOT

Karine PLISSONNIER, 1^{er} Adjoint de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur REY Vicente souhaitant organiser la fête des voisins rue Henri Vincenot à Saint-Marcel.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des participants à cet événement prévu le vendredi 31 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers rue Henri Vincenot dans l'intérêt de la sécurité publique,

Considérant qu'un public nombreux est attendu,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les organisateurs de la Fête des Voisins qui se déroulera le vendredi 31 mai 2024 de 18h00 à 00h00, sont autorisés à utiliser le domaine public, du n°1 au n°15 de la rue Henri Vincenot à Saint-Marcel.

Article 2 : La circulation de tous véhicules sera interdite sur la zone définie à l'article 1^{er} durant le déroulement de la fête.

Article 3 : Les responsables de cet événement veilleront à faciliter les entrées et sorties des véhicules prioritaires (ambulances, pompiers...) dans la rue et veilleront également à la sécurisation de l'événement et à la neutralisation des accès.

Article 4 : La signalisation (interdiction, déviations...), résultant de la présente réglementation sera fournie par les services techniques de la commune et mise en place par les responsables de la manifestation.

Article 5 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 28 mai 2024

Le 1^{er} Adjoint,

Signé : Karine PLISSONNIER

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 29 MAI 2024
Le 1^{er} Adjoint
Karine PLISSONNIER

